

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

Service de l'Hygiène du milieu - Environnement

Rapport annuel 2016

Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau

Rédigé par Philippe Brun M. Env. Le 23 janvier 2017



Table des matières

INTR	ODUCTION	1
1 F	RECEPTION	2
1.1	HORAIRE ET CALENDRIER	2
1.2	VISITES AU CENTRE	
1.3	UTILISATEURS DU CENTRE	
1.4	ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE DES RÉCEPTIONS	4
2 A	ACTIVITES DE TRANSFERT	5
2.1	DECHETS	5
	.1.1 La nature des déchets	
2	.1.2 Quantités reçues	6
2	.1.3 Détails sur les quantités reçues	7
2.2	MATIERES RECYCLABLES	11
2	.2.1 Quantités reçues	
	.2.2 Détails sur les quantités reçues	
2.3	PERFORMANCE GLOBALE	14
3 É	ECOCENTRE	15
3.1	MATERIAUX DE CONSTRUCTION, RENOVATION ET DEMOLITION	16
3.2		
3	.2.1 Résidus domestiques dangereux	19
3	.2.2 Sommaire des rebuts reçus et dénombrés	
3	.2.3 Métaux	
3	.2.4 Bois naturel et résidus végétaux	
_	.2.5 Béton et agrégats	
_	2.6 Bardeau d'asphalte	
	.2.7 Pneus surdimensionnés	
_	.2.8 Matériel électronique	
3.3	.2.9 Résidus végétaux	
3.4	AMELIORATIONS ET POSSIBILITES FUTURES	
	GESTION DU CENTRE	
4.1	SITE ET BATIMENTS	
4.2	MACHINERIE ET EQUIPEMENTS	
4.3	RESSOURCES HUMAINES	23
CON	CLUSION	24
ANNI	EXE 1 - STATISTIQUES MUNICIPALES DÉTAILLÉES	25
ANNI	EXE 2 - PHOTOS	34



Liste des figures et des tableaux

Figure 1 - Achalandage mensuel au Centre en 2016, toutes catégories confondues	3
Figure 2 - Provenance des rebuts ICI et citoyens reçus au Centre	4
Figure 3 - Déchets toutes catégories confondues, sauf CRD, reçus au Centre en 2016 par mois	7
Figure 4 - Matières recyclables reçues au Centre en 2016 par mois	11
Figure 5 - Matériaux de construction (CRD) pêle-mêle reçus au Centre en 2016 par mois	16
Figure 6 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année	18
Figure 7 - Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source	19
Tableau 1 - Horaire du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre	2
Tableau 2 - Nombre d'utilisateurs et de visites annuelles	3
Tableau 3 - Provenance des déchets	7
Tableau 4 - Performance municipale, déchets domestiques = Résidentiel + Encombrants + Boues	9
Tableau 5 - Quantités de matières recyclables reçus par secteur	12
Tableau 6 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri	13
Tableau 7 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles	14
Tableau 8 - Grille tarifaire 2016	15
Tableau 9 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition	16
Tableau 10 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus	17
Tableau 11 - Quantités de RDD récupérées à l'écocentre et comptabilisées par pesée – 2016	19
Tableau 12 - Dénombrement des rebuts « unitaires »	20
Tableau 13 - Toutes catégories de déchets enfouis en 2016, par municipalité	26
Tableau 14 - Déchets, données pour le calcul de la performance territoriale 2016	27
Tableau 15 - Déchets, nombre de visites 2016	28
Tableau 16 - Déchets, données mensuelles complètes 2016	29
Tableau 17 - Matières recyclables récupérées en 2016	32
Tableau 18 - Matières recyclables, nombre de visites 2016	33



Introduction

Mis sur pied en 2011, le Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau (ci-après nommé Centre) termine sa sixième année d'opération.

En vertu, notamment, du fait que les déchets domestiques sont transférés au Centre, la MRCVG est détentrice d'un certificat d'autorisation (CA) octroyé par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC) visant la construction et l'opération du Centre. Par ailleurs, les activités du Centre sont assujetties à, et respectent, les articles applicables de la *Loi sur la qualité de l'environnement* c. Q-2 (LQE) et du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* c. Q-2 r 6.02 (REIMR). Finalement, l'entreposage temporaire des résidus domestiques dangereux est assujetti à, et respecte, les articles applicables du *Règlement sur les matières dangereuses* c. Q-2, r. 32 (RMD).

Le présent rapport comprend la compilation obligatoire des données du registre quant aux déchets domestiques et les résidus domestiques dangereux ainsi de celles des autres matières reçues. De plus, le présent rapport présente une revue de toutes les activités et opérations du Centre en 2016 ainsi qu'un aperçu des projets à venir.

Les 13 municipalités membres du Centre sont : Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton, Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, de même que la réserve Kitigan Zibi Anishinabeg (comptabilisée comme une municipalité pour fins statistiques).



1 Réception

Le contrôle des visites est effectué par les opérateurs, à partir du bâtiment d'accueil. On entend par « visite » toute utilisation des services du Centre que ce soit pour l'apport de matières tarifées ou pour l'apport de matières acceptées sans frais. C'est donc à l'accueil que les utilisateurs s'informent du fonctionnement du site et des tarifs applicables à leur visite. Les utilisateurs sont obligatoirement inscrits afin de suivre l'achalandage du site et les matières dont ils veulent se disposer sont pesées par cette même occasion.

1.1 Horaire et calendrier

Le calendrier de réception est demeuré stable depuis 2012. Les seules fermetures du Centre concordent avec les jours fériés. En tout, ce sont 9 jours fériés qui sont observés au Centre, à l'aide du calendrier de réceptions préparé annuellement à l'intention des municipalités, ces fermetures ne perturbent pas les collectes municipales. L'horaire de l'écocentre en 2016 a été maintenu depuis 2013, il est présenté au tableau 1.

Horaire 2015 Heures Activité Jours ouvrables d'opération Centre de transfert - déchets Lundi au jeudi 7 h à 17 h Centre de transfert - matières recyclables Lundi au vendredi 7 h à 17 h 7 h à 16 h 30 Lundi au vendredi Écocentre 2^e samedi du chaque mois 10 h à 16 h

Tableau 1 - Horaire du Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre

1.2 Visites au centre

En 2016 le Centre a reçu 5 650 visites, ce qui témoigne d'une diminution de l'achalandage par rapport à 2015, principalement due à l'absence d'identification de clients bénéficiant des services sans frais. Ces clients ont généralement des quantités de matières si négligeables qu'elles ne peuvent pas être pesées avec précision et ralentiraient le service. Les tonnages de ses matières sont calculés à la sortie.

Les visites proviennent des municipalités membres, de citoyens et d'institutions, de commerces et d'industries (ICI). Bien que l'achalandage soit plus fort en saison clémente qu'en hiver, on note en 2016 une différence entre le pic d'achalandage de la part des camions de collecte municipaux et des citoyens au mois de mai et celui des citoyens et entrepreneurs au mois de septembre. Les collectes municipales de « gros déchets » (déchets encombrants) et l'ouverture des résidences secondaires expliquent le sommet d'achalandage printanier, la fermeture des chalets pour la saison serait la cause du pic d'achalande automnal. Il est à noter que le nombre de visites n'est pas en corrélation directe avec la quantité de matières reçues au centre, les valeurs des quantités reçues sont présentées par type de rebuts dans les chapitres subséquents du présent rapport. La figure 1 démontre la variation de l'achalandage du Centre sur le temps.



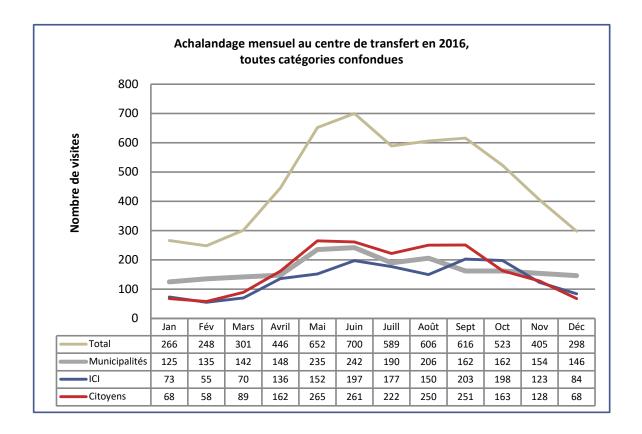


Figure 1 - Achalandage mensuel au Centre en 2016, toutes catégories confondues

1.3 Utilisateurs du Centre

Le tableau 2 démontre l'évolution du nombre d'utilisateurs et de visites. Les visites municipales varient d'une année à l'autre surtout selon la tenue de campagne de collectes de déchets encombrants puisque ce genre de collecte nécessite une importante mobilisation des camions de collecte sur une courte période de temps.

Tableau 2 - Nombre d'utilisateurs et de visites annuelles

Туре		Nombre d'utilisateurs						Nombre de visites					
d'utilisateur	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Municipalité	16	14	15	15	16	16	2 994	2 009	2 289	2 082	2 188	2 047	
ICI	87	92	133	124	129	149	864	1 214	1 272	1 242	2 040	1 617	
Citoyen	361	687	598	726	730	792	628	1 056	1 350	1 314	1 617	1 985	
Total	462	793	745	865	875	955	3 346	4 280	4 911	4 683	5 845	5 650	

En 2016, un plus grand nombre de citoyens ont utilisé les services du Centre et ce plus fréquemment. Le nombre d'ICI à utiliser le site est plus élevé, mais le nombre de visites de leur part a diminué considérablement.



La figure 2 fait état de la provenance des rebuts reçus au Centre de la part des clients citoyens et ICI (Industries, commerces et institutions) en comparaison avec la distance entre le bureau municipal et l'écocentre. Seulement quatre visites ont été originaires de l'extérieur de la MRCVG en 2016 et il a été impossible de retracer la provenance de deux clients (non affiché dans la figure).

La provenance des rebuts d'ICI représente généralement le lieu de génération et non le lieu du siège social, grâce à une cueillette d'informations supplémentaires à l'accueil. Il arrive parfois que l'information est manquante, le siège social est alors utilisé. Règle générale, le Centre reçoit plus fréquemment des rebuts générés dans les municipalités les plus peuplées situées les près du Centre soit; Maniwaki, Déléage et Messines. Il est intéressant de noter que plus de transactions en provenance de Gracefield, à une demi-heure de route du Centre, ont été enregistrées que d'Egan-Sud et Bois-Franc, très près du Centre, mais moins populeuses.

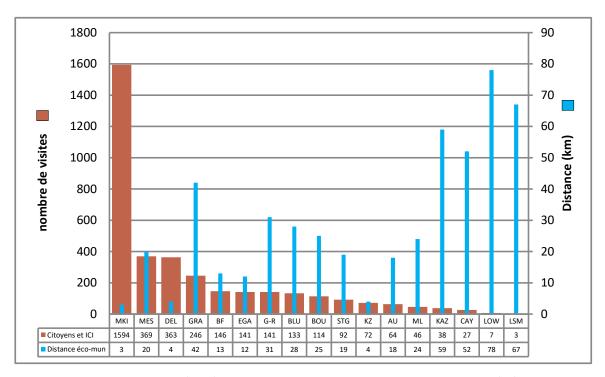


Figure 2 - Provenance des rebuts ICI et citoyens reçus au Centre en comparaison avec la distance

1.4 Équipements et procédures de contrôle des réceptions

Le détecteur de radioactivité n'a connu aucun raté ni aucun bris, au cours de l'année 2016. La calibration annuelle de cet équipement n'a révélé aucun dérèglement.

Lors de la calibration annuelle de la balance, il a été noté qu'un caoutchouc d'amortissement est tombé. Afin d'ajuster la distance, l'autre caoutchouc d'amortissement a donc été retiré par l'entreprise effectuant la calibration. Un avis de non-conformité a été reçu par la suite et une nouvelle calibration a dû être effectuée.

La qualité de la prestation de services et de l'enregistrement des données à la réception sont possibles grâce au travail dévoué des deux opérateurs du Centre : Martin Clément et Marco Gauthier. D'avril à mai 2016, la MRC a



retenu les services de M. Stéphane Pétrin pour assurer le remplacement d'un opérateur régulier assigné au Centre de traitement des boues. M. Philippe Brun, coordonnateur en gestion des matières résiduelles, a aussi fréquemment assuré le service et l'enregistrement à la réception de mars à décembre 2016 lors de l'absence d'un opérateur régulier pour les vacances ou lors de journées très achalandées.

2 Activités de transfert

Le transfert des matières résiduelles implique le déversement du contenu des camions de collecte dans le bâtiment de transfert pour qu'il soit chargé dans une remorque de 16 mètres (53'). Ce type de remorque reçoit le chargement d'environ 5 camions de collecte et c'est elle qui quitte le Centre pour acheminer les matières à leur destination finale, soit un lieu d'enfouissement technique pour les déchets et un centre de tri pour les matières recyclables. L'entreprise Rock et Pauline Patry Transport a assuré le contrat d'acheminement pour la MRC en 2016.

Les activités de transfert sont présentées dans ce chapitre selon deux types de matières résiduelles : les déchets domestiques et les matières recyclables. Par la suite, la performance générale des municipalités membres est présentée à la section 2.3. Les statistiques détaillées par municipalité membre et par mois sont présentées à l'annexe 1.

2.1 Déchets

Du lundi au jeudi, l'ensemble des déchets domestiques collectés par les municipalités, des déchets des ICI, et des déchets apportés par les citoyens, est contrôlé à la balance pour ensuite être déversé sur le plancher principal du bâtiment de transfert ou dans un conteneur de transition, selon le cas. Les opérateurs du Centre se tâchent de recharger immédiatement ces déchets dans une remorque stationnée au plancher inférieur à l'aide de la rétrocaveuse du Centre. Le poids moyen d'un chargement de déchets extrant pour 2016 est de 28 tonnes, soit un retour au tonnage de 2014, puisqu'en 2015 il était de 30 tonnes.

2.1.1 La nature des déchets

Le terme déchet ultime ou résidu ultime, désigne ce qui ne peut pas être recyclé, composté ou autrement valorisé. Le déchet ultime est le réel déchet, celui « [...] qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux. » (MDDELCC lignes directrices). En théorie, uniquement le déchet ultime devrait être enfoui, le déchet qui n'a aucune chance de subir un autre sort. Nous savons toutefois que ce ne sont pas que les déchets ultimes qui se rendent à l'enfouissement. La réalité est que, la plupart du temps, un choix s'impose à l'utilisateur d'un bien ou d'un objet et c'est lui qui décide de son sort. Ainsi l'élimination par l'enfouissement demeure majoritairement un acte de gaspillage. Il en demeurera ainsi tant et aussi longtemps qu'on retrouve des résidus autres que des déchets ultimes dans nos poubelles.



Le terme déchet désigne tout ce qui est éliminé, dans le cas de la MRCVG l'élimination se traduit par l'enfouissement. Donc, pour les besoins du présent rapport, le terme déchet désigne tout ce qui est destiné à l'enfouissement.

Le présent rapport reprend les différentes catégories de déchets reçus au Centre, tels que définis par le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, aux fins de rapportage annuel obligatoire. De cette façon les autorités municipales seront plus aisément en mesure de mettre en relief les données contenues dans ce rapport avec les données utilisées au Ministère.

Les catégories de déchets enfouis sont les suivants :

- Résidentiels collectes de porte en porte;
- Encombrants « gros déchets » collectés de porte en porte en circuits annuels ou semi-annuels;
- ICI générés par les Industries, Commerces et Institutions et acheminés séparément des collectes de porte en porte;
- Les résidus d'écocentre les matières apportées à l'écocentre par les citoyens et qui ne peuvent pas être recyclées ou valorisées;
- Les boues et les résidus de stations d'épuration aucune boue liquide ne peut être enfouie ni n'est acceptée au Centre, cette catégorie désigne donc des résidus de nettoyage du bassin de décantation d'une station d'épuration qui ont été partiellement déshydratés;
- CRD Construction, démolition rénovation, les rebuts pêle-mêle qui ne peuvent pas être recyclés ni valorisés. Pour le Centre cette filière exclut le béton et la brique, le bois « naturel », le métal, les composantes réutilisables comme les portes et fenêtres et le bardeau d'asphalte. Puisque le Centre gère les rebuts CRD à partir de sa filière écocentre, les données CRD sont présentées au chapitre 3.

Comme les CRD seront traitées au chapitre 3, les données de « déchets » présentées dans les sections suivantes englobent les cinq premières catégories, soit les déchets résidentiels, les encombrants, les déchets ICI et les boues. Les données détaillées par type de déchet et par municipalité sont présentées à l'annexe 1.

2.1.2 Quantités reçues

En 2016, 8 146 tonnes de déchets ont été reçues au Centre par le biais de 1 755 visites.

Les 1 755 visites provenaient des sources suivantes :

- 1 296 collectes municipales;
- 259 chargements d'ICI;
- 202 des citoyens clients.



La quantité de déchets reçue au Centre n'est pas constante au cours de l'année. Une plus forte quantité de déchets est produite sur le territoire avec l'arrivée de la population saisonnière de mai à septembre. La figure 3 illustre cette variation avec la présentation de statistiques mensuelles.

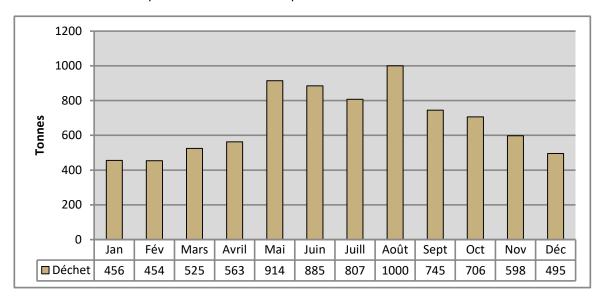


Figure 3 - Déchets toutes catégories confondues, sauf CRD, reçus au Centre en 2016 par mois

2.1.3 Détails sur les quantités reçues

Naturellement, les déchets domestiques issus des collectes municipales constituent 92 % de la quantité des déchets transférés au Centre. Il n'en demeure pas moins intéressant pour les entreprises et les citoyens d'avoir accès à un lieu qui accepte les déchets domestiques. Ainsi 613 tonnes de déchets non éligibles aux collectes de porte en porte ont pu être gérées localement et de façon adéquate, soit la plus petite quantité depuis l'ouverture du centre. Le tableau 3 détaille la quantité de déchets domestiques reçus au Centre par type d'utilisateur pour l'année 2016 et pour les années d'opération précédentes. Il est intéressant de constater que le tonnage total de déchets de 2016 est plus bas que celui de 2012, une amélioration par rapport aux 4 dernières années.

Tableau 3 - Provenance des déchets

			Tonnes d	e déchets		
Type de client	2011 (11 mois)	2012	2013	2014	2015	2016
Municipalités	7 396	7 517	7 556	7 631	7 478	7 513
ICI ¹	681	602	810	793	726	565
Citoyens	16	22	37	82	40	48
Total	8 093	8 141	8 403	8 506	8 245	8 126

¹ ICI: Industries, Commerces et Institutions

-

Service de l'Hygiène du milieu – Environnement Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre Rapport annuel 2016



Afin que les données des collectes municipales soient en lien direct avec les données colligées par le MDDELCC, la population permanente officielle est utilisée. Le tableau 4 à la page suivante présente la quantité de déchets reçue au Centre par municipalité membre et donne le résultat de la génération de déchets par citoyen en guise d'indicateur de performance. Il est très important de noter que la comparaison entre municipalités ne peut être faite de façon absolue puisqu'elles desservent un nombre inégal d'institutions, commerces et industries (ICI) sur leur territoire. Une étude appropriée des résultats peut toutefois se faire sur une même municipalité dans le temps. Il est à noter que la génération de déchets en kg/personne/an pour 2011 à 2016 a été calculée sur la population officielle de l'année respective.

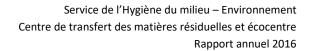
Le tableau 4 permet également de constater que le nombre de tonnes de déchets issus des collectes résidentielles, reçus au Centre est légèrement plus élevé qu'en 2015. Une stabilisation, voire une légère augmentation de la génération de déchets résidentiels per capita est aussi observée. La municipalité de Bouchette est celle démontrant la plus grande diminution de déchets en 2016, principalement dû au fait qu'aucun résidu de station d'épuration n'a été reçu en 2016, suivi de Blue Sea. Les autres municipalités se maintiennent par rapport à 2015. Il est à noter que les 19 tonnes de déchets de dégrillage en provenance du centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG n'ont pas été incluses à ce tableau.

À 435 kg/personne/an en 2016, la génération moyenne de déchets par personne pour l'ensemble des municipalités membres, calculée sur la population officielle, se maintient près des moyennes des années précédentes tout en étant légèrement à la hausse. Les données tenues par le service de l'Hygiène du milieu – Environnement ne permettent pas de déterminer l'apport des petits ICI, intégrés aux collectes résidentielles, toutefois ce sont également des acteurs responsables de la performance d'une municipalité.



Tableau 4 - Performance municipale, déchets domestiques = Résidentiel + Encombrants + Boues

Municipalités	Population		Génératio	n annuelle	de déchet	s (tonnes)		Performance kg de déchets/personne/année					
	officielle 2016	2011 11 mois	2012	2013	2014	2015	2016	2011 11 mois	2012	2013	2014	2015	2016
Aumond	739	188	211	213	211	214	214	220	240	283	282	282	290
Blue Sea	637	299	294	300	334	344	315	499	504	445	499	536	495
Bois-Franc	450	112	120	129	125	112	111	247	269	292	275	258	247
Bouchette	783	420	360	345	362	401	316	616	522	428	458	510	404
Cayamant	861	426	439	418	423	311	305	506	527	478	487	370	354
Déléage	1 800	478	489	517	542	522	523	247	260	275	289	282	291
Egan-Sud	540	186	194	205	194	174	171	364	386	379	351	325	317
Gracefield	2 247	1 479	1 493	1 419	1 465	1 459	1 452	628	643	600	608	632	646
Grand Remous	1 137	308	400	375	389	374	360	246	325	321	325	325	317
Maniwaki	3 780	2 062	2 009	2 020	2 033	2 101	2 258	532	523	512	517	546	597
Messines	1 617	505	509	607	507	506	504	315	319	378	309	311	312
Montcerf- Lytton	670	264	273	277	304	287	293	352	373	394	417	406	437
Sainte- Thérèse-de- la-Gatineau	534	226	225	212	211	202	208	630	621	401	388	376	390
Kitigan Zibi	1 448	408	450	472	508	451	464	327	311	379	407	311	320
Total	17 243	7 362	7 466	7 508	7 607	7 458	7 494	425	430	428	431	427	435







2.2 Matières recyclables

Les matières recyclables reçues au Centre sont déversées sur le plancher principal du bâtiment de transfert pour ensuite être entreposées temporairement dans son aile sud. Le chargement des matières recyclables dans les remorques se fait uniquement lorsque le bâtiment est exempt de déchets, c'est-à-dire après la journée d'opération du jeudi avant l'arrivée des camions de collecte de déchets les lundis avant-midi. Le chargement moyen d'une remorque en matières recyclables est de 18 tonnes en 2016, soit le contenu d'approximativement 5 camions de collecte municipaux, une baisse par rapport à 19 tonnes en 2015. Cette baisse pourrait être attribuée à la diminution de contaminants dans les matières recyclables récupérées.

2.2.1 Quantités reçues

En 2016, 2 150 tonnes de matières recyclables ont été reçues au Centre par l'entremise de 581 visites. Les 581 visites se détaillent ainsi :

- 571 collectes municipales (camions compacteurs)
- 10 chargements d'ICI

La figure 4 démontre l'apport mensuel des matières recyclables au Centre. Tout comme les déchets domestiques, la quantité de matières recyclables reçue au Centre varie au courant de l'année avec l'apport de la population estivale de mai à septembre.

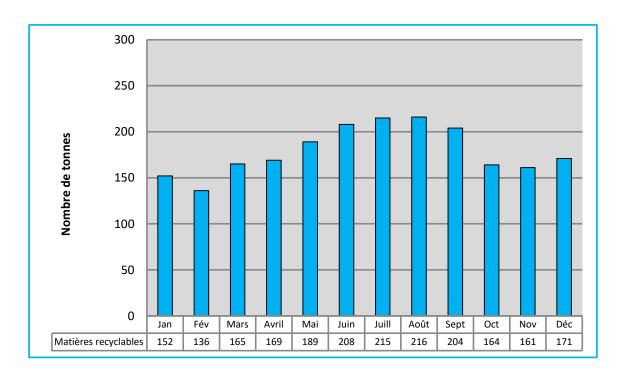


Figure 4 - Matières recyclables reçues au Centre en 2016 par mois



2.2.2 Détails sur les quantités reçues

Les matières recyclables sont recueillies à 99 % par les collectes municipales de porte en porte. Pour une première fois depuis 2011, la quantité de matières recyclables acheminée à l'écocentre est en baisse, sous les niveaux de 2014. Cette baisse peut être partiellement expliquée par la situation économique difficile de 2016. Le tableau 5 illustre la provenance des matières recyclables reçues au Centre.

Tonnes de matières recyclables Type de client 2011 (secteur) 2014 2012 2013 2015 2016 Municipalités 1 5 7 9 1882 2 062 2 139 2 2 2 2 0 2 139 ICI 7 7 27 11 28 11 0 1 1 1 0 Citoyens 1 2 074 Total 1 587 1 890 2 167 2 248 2 150

Tableau 5 - Quantités de matières recyclables reçues par secteur

La génération de matières recyclables en kilogrammes, par personne, par année, a aussi connu sa première baisse depuis 2011, bien qu'elle soit minime. Ceci peut être expliqué par l'absence d'amélioration notable à la collecte sélective et un maintien des pratiques chez la plupart des citoyens de la MRCVG. La majorité des écarts à la baisse de cette année sont en provenance de la municipalité de Déléage, de la Ville de Maniwaki et de la municipalité de Bouchette. À première vue, il semble que les autocollants aide-mémoire pour la collecte sélective produits pour toutes les municipalités et distribués à partir de l'automne 2015 et au printemps 2016 n'aient pas contribué à une amélioration concrète au niveau du tonnage. Plutôt que d'augmenter les tonnages, cette initiative avait plutôt pour objectif d'augmenter la qualité des matières recyclables dans le bac. Malgré tout, en fonction de la méthode de distribution employée, il est possible de croire que les autocollants aient passé inaperçus pour plusieurs citoyens et n'ont pas été utilisés.

Une baisse d'environ 100 tonnes de matières recyclables entre 2016 et 2015 représente un très grand volume de matières recyclables, soit l'équivalent d'environ une quinzaine de camions compacteurs pleins à capacité, puisque les matières recyclables de papier, carton et plastique ont une faible densité. Cette diminution représente des coûts supplémentaires non négligeables dans la gestion municipale des matières résiduelles. Cette diminution pourrait être attribuée à une amélioration du pré-tri effectué par les citoyens, ce qui implique de meilleurs rendements chez Tricentris et qui à moyen et long terme favorisera les citoyens de la MRCVG.

Rappelons qu'une fois reçue au Centre, il coûte environ 7 fois plus cher d'enfouir une tonne de déchets qu'il en coûte de trier une tonne de matières recyclables. Chaque tonne enfouie est coûteuse. Le coût du tri des matières recyclables, quant à lui, n'est pas en relation directe avec la quantité de matières acheminées au centre de tri puisque la MRCVG est membre de Tricentris. La MRCVG verse plutôt à Tricentris de modestes frais fixes annuels, calculés sur la population permanente. Il y a là le plus bel incitatif à la participation à la collecte sélective.



Tableau 6 - Performance des municipalités : matières recyclables destinées au centre de tri

Municipalités	Population Génération annuelle de matières recyclables (tonnes)					Performance kg de matières recyclables/personne/année							
	2016	2011 11 mois	2012	2013	2014	2015	2016	2011 11 mois	2012	2013	2014	2015	2016
Aumond	739	40	54	56	71	79	76	47	61	74	95	104	103
Blue Sea	637	70	93	108	117	113	111	118	160	160	175	176	174
Bois-Franc	450	46	53	35	34	28	26	102	119	80	74	64	58
Bouchette	783	56	63	61	59	67	61	81	91	<i>75</i>	<i>75</i>	86	78
Cayamant	861	43	53	53	62	97	104	51	64	61	71	116	121
Déléage	1 800	116	173	182	185	190	162	60	92	97	98	103	90
Egan-Sud	540	50	67	74	67	76	80	97	133	137	122	141	148
Gracefield	2 247	170	194	280	345	337	347	72	84	118	143	146	154
Grand Remous	1 137	89	122	123	129	122	124	71	99	105	108	106	109
Maniwaki	3 780	555	634	668	663	704	644	143	165	169	169	183	170
Messines	1 617	183	191	191	187	179	179	114	120	119	114	110	111
Montcerf- Lytton	670	48	59	67	60	61	62	64	80	95	83	87	93
Sainte- Thérèse-de- Ia-Gatineau	534	39	54	88	84	84	81	109	148	167	154	156	152
Kitigan Zibi	1 448	69	73	78	75	83	82	55	50	63	60	57	57
Total	17 243	1 574	1 883	2 062	2 140	2 220	2 139	91	109	118	121	127	124



2.3 Performance globale

Le tableau 8 présente un autre indicateur de performance – la comparaison entre la quantité de déchets enfouis et la quantité de matières recyclables triées. Une simple division est appliquée pour déterminer ce ratio (déchets/matières recyclables). Plus le ratio est élevé, moins la population participe à la collecte sélective. Le ratio moyen québécois est de 3, c'est-à-dire qu'au Québec 3 fois plus de tonnes de déchets domestiques sont enfouies que de tonnes de matières recyclables sont triées. Les ratios actuels et historiques des municipalités membres du Centre sont ainsi colligés au tableau 7.

Tableau 7 - Ratio tonnage déchets/tonnage matières recyclables résidentielles

Municipalités	Ratio déchets/matières recyclables								
	2011	2012	2013	2014	2015	2016			
Aumond	4.7	3.9	3.8	2.6	2.6	2.8			
Blue Sea	4.2	3.1	2.8	2.8	3.1	2.8			
Bois-Franc	2.4	2.3	3.7	3.7	4.1	4.3			
Bouchette	7.6	5.8	5.7	5.5	4.7	5.2			
Cayamant	9.9	8.2	7.9	6.8	3.2	2.9			
Déléage	4.1	2.8	2.8	2.6	2.7	3.2			
Egan-Sud	3.8	2.9	2.8	2.9	2.2	2.1			
Gracefield	8.7	7.7	5.1	4.2	4.3	4.2			
Grand Remous	3.4	3.3	3.1	2.9	2.9	2.9			
Maniwaki	3.7	3.2	3.0	2.9	2.8	3.5			
Messines	2.8	2.7	3.2	2.7	2.8	2.8			
Montcerf-Lytton	5.5	4.7	4.2	5.0	4.7	4.7			
Sainte-Thérèse-de-la-	5.8	4.2	2.4	2.4	2.2	2.6			
Gatineau									
Kitigan Zibi	5.9	6.2	6.0	6.1	5.4	5.7			
Moyenne municipalités membres	4.7	4.0	3.6	3.4	3.2	3.5			

Pour une première fois depuis la construction du centre en 2011, le ratio de déchets sur les matières recyclables est en hausse. Le moins bon rendement de la collecte sélective dans certaines municipalités en est la principale cause. La majorité des autres municipalités ont conservé un ratio similaire aux années précédentes. Il est tout de même important de souligner l'amélioration continuelle de la municipalité Cayamant et l'amélioration ponctuelle de la municipalité de Blue Sea. Évidemment il faut en déduire que ces municipalités bénéficient d'économies substantielles à l'enfouissement.

Les données de cette nature sont également colligées pour les municipalités non membres du Centre (Denholm, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie et Low). Ces données paraîtront dans les médias locaux et sur le site Internet de la MRCVG lors de la publication annuelle de la performance des municipalités dans le cadre de la Semaine québécoise de réductions des déchets, en octobre.



3 Écocentre

La portion « écocentre » du Centre est ouverte au public, soit les municipalités, les ICI et les citoyens, selon un modèle utilisateur-payeur. Ainsi les taxes municipales ne sont pas comptées parmi les modes de financement de ce service. L'écocentre reçoit une vaste gamme de rebuts, exclus des collectes de porte en porte, selon les tarifs établis. La récupération de résidus domestiques dangereux (RDD), de pneus, de résidus végétaux, de métaux et d'équipements électroniques est offerte gratuitement à tous les utilisateurs de l'écocentre. La valorisation ou la disposition de plusieurs types de RDD est onéreuse, mais est assumée par la MRCVG dans le but de préconiser de saines pratiques de gestion de matières résiduelles aux utilisateurs. Le tableau 8 reproduit la grille tarifaire appliquée au Centre en 2016.

Tableau 8 - Grille tarifaire 2016







Les informations contenues dans ce document peuvent être changées sans préavis

Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau

Mis à jour en juillet 2016

Tarification <u>Minimum 6 \$ par visite</u>		Matières acceptées <u>sans frais</u>	Matières acceptées <u>sans frais</u>			
Béton Béton armé ou non armé	30 \$ / tonne	Métaux Exemples: Tous les métaux ferreux et non ferreux,	gratuit	7 h à 16 h 30 Le 2° samedi de chaque mois 10 h à 16 h		
Bois naturel et branches Exemples: Bois d'oeuvre, contreplaqué, panneaux dérivés (MDF, OSB), branches	50 \$ / tonne	appareils électroménagers, bonbonnes de propane remplissables	3	TO NA TO N		
Matières recyclables		Résidus domestiques dangereux		Coordonnées		
Papier, carton, plastique, verre, métal normalement accepté dans la collecte de matières recyclables <u>Projet pilote 2015</u> : Plastique d'ensilage, pare vapeur	55 \$ /tonne	Exemples: - Peinture; - Huiles, filtres à huile, contenants d'huile vides; - Lubrifiants;	gratuit	Écocentre de La Vallée-de-la-Gatineau		
Bardeau d'asphalte Bardeau trié sans autres matériaux ni déchets	80 \$ / tonne	- Produits domestiques dangereux; - Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents (néons); - Lampes UV, lampes à haute intensité.		161, rue du Parc Industriel Maniwaki, Québec, J9E 3P3 Sans frais : 1-877463-3241 p. 270		
Matériaux de construction Exemples: Gypse, vinyle, bois traité, bois peint	140 \$ / tonne	Équipement électronique		Téléphone: 819-463-3241 p. 270		
Déchets (DU LUNDI AU JEUDI SEULEMENT) Exemples: Déchets domestiques, gros déchets (meubles), toute autre catégorie de matière mélangée avec des déchets	170 \$ / tonne	Équipement résidentiel tel que: Ordinateur, téléphone cellulaire, télécopieur, imprimante, système de son, coupole satellite, écran d'ordinateur, téléviseur, etc.	gratuit	Administration: (819) 463-3241 p. 274 Courriel: environnement@mrcvg.qc.ca Site Internet: mrcvg.qc.ca		
Pneus surdimensionnés et pneus brisés De diamètre supérieur à 123,19 cm (48,5°) ou pneus coupés	0.65 \$ / kg	comprenant tous les périphériques et le câblage. Exclut les équipements commerciaux posés au sol.		mitiel		
Bonbonnes de propane à usage unique De type camping (vertes)	5 \$ / unité	Résidus végétaux Feuilles et gazon (aucun sac de plastique)	gratuit	Rue du Parc Industriel		
		Pneus D'auto et de camion < 123,19 cm (48,5")	gratuit			
Matières refusées		, .		Control of State of S		
Sols contaminés Déchets générés hors du Québec Cadavres d'animaux Déchets biomédicaux Boues, fumiers et lisiers Déchets radioactifs BPC et cyanures	interdit	À retenir Les opérateurs à l'écocentre vous accueillent, vous info fonctionnement du site et vous facturent. Avec votre aid déterminent la nature des matériaux que vous apportez appliqué.	Modes de paiement Comptant ou chêque Interac, Visa / Mastercard			
Munitions et feux de Bengale		Les décisions des opérateurs sont finales. Le client qui veut bénéficier des taux réduits (métal, boi				

effectuer lui-même le tri des matières.



3.1 Matériaux de construction, rénovation et démolition

En 2016 ce sont 1 538.23 tonnes de matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) pêle-mêle qui ont été reçues à l'écocentre. La figure 5 présente la variation saisonnière de l'apport des CRD.

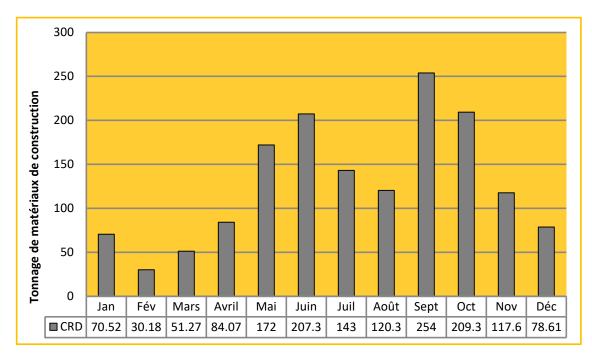


Figure 5 - Matériaux de construction (CRD) pêle-mêle reçus au Centre en 2016 par mois

Le tableau 9 détaille la quantité totale des CRD pêle-mêle reçus à l'écocentre, annuellement et historiquement.

Tableau 9 - Quantité des rebuts de construction, rénovation et démolition

Année	Tonnes de CRD
2011	1 793
2012	1 841
2013	1 516
2014	1 395
2015	1 233
2016	1 538

Dans le tableau 9, on lit une baisse continue à la réception de CRD depuis l'ouverture de l'écocentre jusqu'en 2016, où une hausse notable est notée. Toutefois les filières de matériaux de construction, rénovation et démolition <u>triées</u> sont aussi progressivement à la hausse, comme discuté à la section 3.2.



En 2016, les 1 538 tonnes de CRD reçues correspondent à 1 939 visites, distribuées de la façon suivante :

- 121 tonnes en 131 visites d'employés municipaux, dont 85 visites en provenance de Kitigan Zibi;
- 1 086 tonnes en provenance d'ICI en 951 voyages;
- 331 tonnes en 857 voyages de citoyens clients.

La majorité des entrées de CRD à l'écocentre sont effectuées avec de petits camions, avec des chargements dépassant rarement la tonne. La quasi-totalité des CRD en provenance de Kitigan Zibi est prise en charge par les services de collecte administrés par la réserve, puisque seulement 15 des 88 tonnes ont été prises en charge par des entrepreneurs privés ou des citoyens.

Conformément aux explications de la sous-section 2.1.1, le tableau 10 détaille la quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance. La majorité des CRD pêle-mêle sont destinés à l'enfouissement. Par cette raison, le tri à la source des matières béton, brisque, asphalte, bois, bardeau d'asphalte et métal est fortement encouragé et appuyé par la grille tarifaire. Ces catégories de matières ne sont pas enfouies et bénéficient d'un recyclage ou d'une valorisation énergétique. Au-delà du tri à la source, un tri sommaire est fait à l'aide de la rétrocaveuse pour les morceaux facilement identifiables et manipulables.

Tableau 10 - Quantité de CRD pêle-mêle reçu par provenance, tout type d'utilisateurs confondus

Municipalités	Tonnes de CRD
Aumond	28.19
Blue Sea	58.89
Bois-Franc	171.88
Bouchette	37.71
Cayamant	8.2
Déléage	80.68
Egan-Sud	59.62
Gracefield	214.88
Grand-Remous	74.28
Maniwaki	525.72
Messines	100.26
Montcerf-Lytton	23.16
STG	36.49
Kitigan Zibi	87.52
Kazabazua	13.89
Lac Sainte-Marie	2.18
Low	7.16
Hors MRCVG	7.14
Indéterminé	0.38
TOTAL	1 538.23



3.2 Sommaire des rebuts reçus et pesés à l'exclusion des CRD pêle-mêle

Conformément à la hiérarchie des actions prioritaires de gestions des matières résiduelles, les matériaux de construction, démolition et rénovation triées à la source sont toujours légèrement à la hausse en 2016. Ceci entraîne des économies pour les utilisateurs de l'écocentre tout en permettant un meilleur taux de recyclage et de valorisation des matières.

La figure 6 est un coup d'œil sur les différents types de rebuts reçus en 2016 et historiquement.

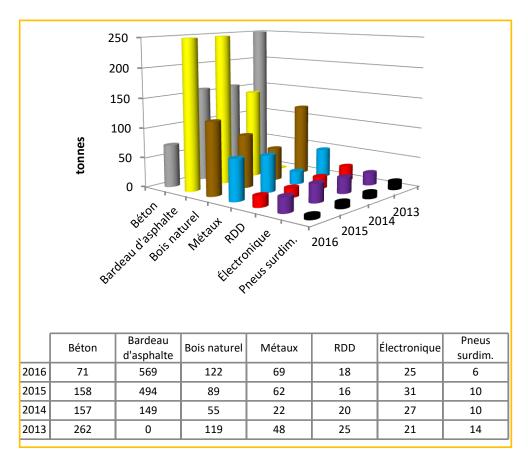


Figure 6 - Quantités de rebuts reçus à l'écocentre par type et année

La figure 6 démontre les quantités de matières qui sont comptabilisées par des pesées. En 2016, le poids des sept catégories de matières présentées ici haut totalisait 881.41 tonnes, soit 21 tonnes de plus qu'en 2015.

L'évolution des tonnages de matériaux de CRD pêle-mêle vis-à-vis les matériaux triés à la source est un indicateur intéressant. La vaste majorité du CRD pêle-mêle est voué à l'enfouissement, exception faite des matières qui peuvent être facilement retirées du lot et vouées à la récupération par les opérateurs. Les autres matières triées à la source et apparaissant à la figure 6 font l'objet d'un recyclage ou d'une valorisation. La figure 7 à la page suivante illustre bien que la quantité totale de matières reçues à l'écocentre a atteint un sommet et avoisine 2 500 tonnes en 2016, mais la portion de matériaux triés à la source prend généralement de



l'importance chaque année. Ceci est une tendance qui cadre parfaitement avec le *Plan de gestion des matières* résiduelles 2016-2020 de la MRCVG ainsi qu'avec les orientations et objectifs provinciaux tels qu'encadrés par la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

Le conseil de la MRCVG a adopté en mai 2016 une résolution visant à inscrire la destination des débris de CRD sur les permis de construction dans chacune des municipalités de la MRCVG. Celle nouvelle mention pourrait partiellement expliquer l'augmentation importante de CRD pêle-mêle reçue.

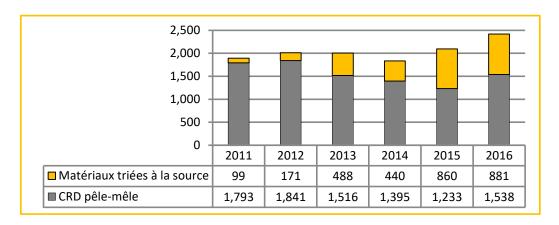


Figure 7 - Évolution de la réception de matériaux pêle-mêle et triés à la source

3.2.1 Résidus domestiques dangereux

Le tableau 11 liste les grandes catégories de résidus domestiques dangereux (RDD) reçus à l'écocentre et contrôlés par pesée. La mention REP au tableau 11 indique les produits qui sont inclus au *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*. Ainsi leur récupération est sans frais pour l'écocentre. Les produits non assujettis gérèrent des coûts à assumer par l'écocentre. Toutefois, tel qu'illustré dans la grille tarifaire au tableau 8 de la page 18, aucun frais n'est chargé aux utilisateurs de l'écocentre pour la récupération et la disposition sécuritaires de l'ensemble des RDD.

Tableau 11 - Quantités de RDD récupérées à l'écocentre et comptabilisées par pesée – 2016

Résidus domestiques dangereux									
Produits sous REP	Quantité (kg)	Produits exclus de la REP	Quantité (kg)						
Peinture	11 366.36	Liquide corrosif	440.00						
Peinture aérosol	0.67	Liquide inflammable	3 720.00						
Huile	156.65	Solide combustible	260.00						
Huile aérosol	-	Pesticides	180.00						
Organiques	550.21	Accumulateur	200.00						
Inorganiques	-	Propane	120.00						
Autres aérosols	0.96	Métaux lourds	0.50						
Piles	1 336.00	Extincteur	50.00						
Antigel	-	Inconnu	0.80						
sous-total	13 410.85	sous-total	4 971.30						
		Grand Total	18 382.15						



3.2.2 Sommaire des rebuts reçus et dénombrés

Un entrepreneur local, autorisé à récupérer et valoriser des huiles usées sous encadrement d'un certificat d'autorisation délivré par le MDDELCC, effectue un dénombrement des contenants récupérés plutôt qu'une pesée de l'huile contenue. Les données unitaires relatives aux lampes proviennent des certificats de recyclage. Le tableau 12 en présente le décompte actuel des rebuts dénombrés pour 2016 en comparaison à 2015.

RDD et autres rebuts dénombrés 2 3 2 0 Huile usée 6 070 contenants de 1L Huile aérosol 10 11 sacs Contenants d'huile vides 36 47 sacs Contenants d'huile vides 862 1 355 seaux Accumulateurs 19 unités 26 Autres types de lampes 419 11 unités 2 929 unités **Tubes fluorescents** 24 361 1 100 Fluocompactes 500 unités Lampes incandescentes ND 1 016 unités ND Lampes à haute densité 307 unités **Pneus** 5 439 3 922 unités

Tableau 12 - Dénombrement des rebuts « unitaires »

3.2.3 Métaux

La réception et la revente de 69 tonnes de métaux en 2016 marquent une légère augmentation sur les 62 tonnes de 2015. Le partenariat établi en 2015 avec un ferrailleur offrant des prix avantageux a été conservé tout au long de l'année. Le prix d'achat des métaux est fixé sur la « bourse » de la ferraille de Montréal, tel que rapporté par metauxdepot.com.

3.2.4 Bois naturel et résidus végétaux

Une masse de 122 tonnes de bois naturel et résidus végétaux a été reçue en 2016, soit 33 tonnes de plus qu'en 2015. Cette masse représente les quantités triées à la source. À cette quantité, il faut ajouter un petit tonnage non comptabilisé de bois retiré des matériaux de CRD pêle-mêle, grâce à la pince rotative de la rétrocaveuse.

3.2.5 Béton et agrégats

Moins de la moitié du béton reçu en 2015 a été récupéré en 2016. Cette baisse peut être attribuée à un recyclage à l'interne de diverses entreprises locales. Une augmentation drastique des prix de l'entrepreneur recyclant la matière a incité la recherche de nouvelles avenues. Une entente a été conclue avec la Ville de Maniwaki afin que celle-ci recycle elle-même le béton sur le site adjacent à l'écocentre, limitant ainsi les coûts de transport et de traitement.



3.2.6 Bardeau d'asphalte

La ségrégation du bardeau d'asphalte est en place depuis 2014 seulement. Ce n'est qu'à ce moment qu'un débouché de recyclage a pu être déniché à des conditions acceptables pour la MRC. Le partenariat établi a de nouveau porté ses fruits en 2016 puisque 569 tonnes de bardeau d'asphalte ont été triées à la source. Cette quantité représente une nouvelle augmentation significative de bardeau d'asphalte trié à la source reçue par rapport à 2015. L'incitatif du tarif réduit aux fins de recyclage a été fort apprécié chez les utilisateurs de l'écocentre.

3.2.7 **Pneus**

En tout 6 tonnes de pneus surdimensionnés ont été expédiées pour des fins de valorisation énergétique en 2016. Cette quantité est légèrement plus basse que les années précédentes. Une différence de près de 1 500 pneus d'automobiles et de camions a été notée entre 2015 et 2016. Cette diminution en 2016 est principalement due à l'attente de sortie de pneus sur le site, puisqu'un très grand nombre est accumulé à l'écocentre et qu'ils ne sont dénombrés qu'à la sortie.

3.2.8 Matériel électronique

Depuis l'inclusion du matériel électronique comme produit visé par le *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* en 2012, et par conséquent la gratuité de leur récupération, les citoyens et ICI se pourvoient davantage des services de l'écocentre pour cette matière. Les 25 tonnes récupérées représentent une quantité plus basse qu'en 2015, mais demeure excellente. Il est à noter qu'un camion plein d'électronique était en attente de départ au début 2017, mais puisque le tonnage n'est calculé qu'à la sortie, celui de 2016 devait en réalité être similaire à 2015.

3.2.9 Résidus végétaux

Une résolution du conseil de la MRCVG a été adoptée en mai 2016 visant à interdire l'élimination du gazon et des feuilles mortes dans l'ensemble des municipalités. Pour pallier au manque d'alternative de valorisation de ces types de matière pour certains résidents, ceux-ci sont acceptés gratuitement à l'écocentre. Aucune réception n'a été comptabilisée, mais en fonction de la taille de la pile de feuilles et de gazon dans l'enclos du bois naturel, celle-ci est négligeable et se chiffre à moins d'une tonne pour 2016.

3.3 Gestion des rebuts d'écocentre

Dans le but d'appliquer la hiérarchie des 3RVE (réduction, réemploi, recyclage, valorisation), quelques matériaux reçus pêle-mêle ont pu être triés et réemployés ou assimilés au bois naturel ou au métal pour le recyclage ou la valorisation. De plus, une quantité totale d'environ deux tonnes de matériaux des catégories suivantes a été réemployée :

- bois d'œuvre et de chauffage, palettes;
- contreplaqué;
- isolation en styromousse;
- jouets, vélos et articles de sport;

- meubles de jardin;
- outils;
- poutres de bois lamellé-collé.



3.4 Améliorations et possibilités futures

Le bois traité est toujours très abondant dans les CRD pêle-mêle envoyés à l'enfouissement. Cette matière devrait pourtant être bannie de l'enfouissement depuis 2014 en vertu de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et son plan d'action 2011-2015. Aucune alternative n'est présentement proposée aux utilisateurs du centre pour valoriser leurs résidus de bois de construction traités et ceux-ci doivent donc payer le plein prix des matériaux de construction pour acheminer ces matières à l'enfouissement. En 2017, une attention particulière devrait être accordée à la recherche de possibilités de valorisation pour le bois traité, considérant que cette matière a un grand potentiel énergétique et représente une part très importante du tonnage envoyé à l'enfouissement. L'action 33 du PGMR 2016-2020 de la MRCVG vise justement à répondre à cette problématique. L'outil de calcul d'inventaire, version 2 employé dans le PGMR de la MRCVG indique que près de 250 tonnes de bois sont toujours éliminées annuellement. Une ou des caractérisations des CRD pêle-mêle permettraient l'établissement d'une proportion plus représentative de la réalité de la MRCVG par rapport au tonnage reçu, facilitant ainsi la recherche de débouchés.

Les encombrants non métalliques, comme les meubles et les matelas, se retrouvent aussi toujours à l'enfouissement, soit dans la filière des matériaux de construction s'ils ne contiennent que du bois, ou directement aux déchets. Pourtant, le potentiel de réemploi ou de recyclage de ces types de matière est intéressant. Les actions 15 et 16 du PGMR 2016-2020 visent justement à trouver des débouchées pour celles-ci en établissant une table de travail et en mettant en place une stratégie de collecte et de distribution. Le problème relié à cette matière réside majoritairement dans les faibles prix de revente et l'espace nécessaire pour l'entreposage. Des exemples de rentabilité d'un tel projet existent pourtant, tel que la Ressourcerie des Frontières à Coaticook, qui ne cesse de s'agrandir et dessert maintenant une part importante de l'Estrie.

La découverte d'une nouvelle débouchée pour le béton en 2016 a le potentiel de modifier l'utilisation actuelle des enclos. En effet, puisque le béton armé et non armé est envoyé au même tarif sur le site adjacent à l'écocentre, la nécessité d'allouer deux enclos à ce type de matière s'en trouve réduit. Un des deux enclos pourrait être libéré pour y placer un autre type de matière, comme le bois traité. Sinon, puisqu'à tous les ans le bardeau d'asphalte est reçu en plus grande quantité, il pourrait être concevable de retirer le mur amovible entre le bardeau et l'enclos libéré, afin d'augmenter l'espace tampon disponible entre les sorties.



4 Gestion du Centre

Depuis juillet 2015, un logiciel de pesée à la réception est employé par les opérateurs de l'écocentre. En plus de permettre un suivi détaillé et rapide, le logiciel de Sygmasis permet d'alléger les tâches reliées à la facturation mensuelle. Ce dernier s'est avéré fiable et efficace pour toute l'année 2016.

4.1 Site et bâtiments

Au courant de l'année 2016, l'optimisation principale apportée au site est la construction d'une station de captation des eaux de ruissellement en provenance des enclos de CRD, de bardeaux d'asphalte et de béton (annexe 2). Cette installation, terminée à la fin de l'année 2016, permet d'analyser le lixiviat en provenance des différents enclos, tel qu'exigé par le nouveau certificat d'autorisation de l'écocentre. Le système Wi-Fi, hors service en 2015 et une partie de 2016, a été remis en fonction au printemps 2016.

L'année 2016 a aussi été marquée par plusieurs bris majeurs (annexe 2). Premièrement, en mai, un camion de collecte municipale a reculé par inadvertance sur le mur de l'enceinte du centre de transfert, causant ainsi des dégâts importants. En septembre, un camion effectuant le dépôt de ses CRD a endommagé la dalle de béton de l'enclos des CRD, arrachant le fer angle au passage. Puisque les travaux d'excavation de la station de captation des eaux de ruissellement avaient toujours lieu au moment du bris, les travaux de réparation ont dû être retardés et l'arrivée de la neige a obligé la tenue des réparations au printemps 2017.

4.2 Machinerie et équipements

Le camion initialement utilisé pour sortir les chargements du centre de transfert a cessé de fonctionner au printemps 2016. Une coordination additionnelle avec le transporteur Rock et Pauline Patry a donc dû être déployée afin de sortir les chargements du centre de transfert. Un camion Shunter a été acheté à l'automne afin de pallier cette tâche. Pour le magasinage de celui-ci, un élu, un opérateur du centre et un mécanicien se sont déplacés. Le camion choisi est spécialisé dans les courtes distances et la prise rapide de remorque.

4.3 Ressources humaines

L'équipe d'opérateurs au Centre a encore vécu des changements en 2016. M. Stéphane Pétrin a remplacé un opérateur permanent assigné au centre de traitement des boues de fosses septiques de la MRCVG aux mois d'avril et de mai. Ce dernier s'est joint par intérim à l'équipe normalement composée des deux opérateurs permanents Martin Clément et Marco Gauthier. Évidemment, une part du succès du Centre revient à l'ensemble des opérateurs qui effectue le travail de première ligne et qui participe à la planification des améliorations aux opérations. M. Philippe Brun a été engagé en mars 2016 à titre de Coordonnateur en gestion des matières résiduelles de la MRCVG pour une durée d'une année, en remplacement partiel de Kimberley Mason. Celui-ci a été assigné au bureau administratif de l'écocentre. En plus des travaux administratifs reliés à ses fonctions, il a assuré la tenue du poste de réception lors de l'absence d'un des opérateurs ou lors d'achalandage important.

Service de l'Hygiène du milieu – Environnement Centre de transfert des matières résiduelles et écocentre Rapport annuel 2016



Conclusion

L'année 2016 a été une année mitigée au niveau du rendement. Les quantités de déchets en provenance des collectes municipales et les CRD pêle-mêle sont en hausse et les tonnages de matières recyclables sont en baisse, ce qui résulte en un ratio déchet/recyclage plus élevé. Il est essentiel de noter certains bons éléments, notamment en ce qui concerne les déchets en provenance des ICI, qui sont en baisse et les matières triées à la source, qui sont en hausse. Le Centre demeure un pilier incontournable de la gestion des matières résiduelles de la MRCVG et permettra, en partie, à l'atteinte des objectifs gouvernementaux et ceux fixés à l'intérieur du PGMR de la MRCVG pour les années à venir.

Le nombre d'utilisateurs du Centre est à la hausse, mais ce dernier gagnera toujours à se faire connaître sur le territoire. Ainsi, les activités de communication et de sensibilisation devront se poursuivre, voire s'intensifier. Toujours est-il qu'il faut souligner la bonne foi et la participation et la rétroaction des utilisateurs, qui contribuent chaque jour à donner un plein sens aux activités du Centre.



Annexe 1 - Statistiques municipales détaillées

Tableau 13 - Toutes catégories de déchets enfouis en 2016, par municipalité

Municipalité			Collectes r en to	Statistiques municipales kg /personne / an			
	Population officielle	Résidentiel (collectes de porte en porte)	Encombrants	Boues - résidus de station d'épuration	Total « Municipal » = résidentiel + encombrants + boues	performance résidentielle (porte en porte)	performance municipale totale
Aumond	739	214.26	-	-	214	290	290
Blue Sea	637	315.02	0.2	-	315	495	495
Bois-Franc	450	111.36	0.36	-	111	247	247
Bouchette	783	315.89	-	-	316	403	404
Cayamant	861	304.6	-	-	305	354	354
Déléage	1 800	522.6	-	-	523	290	291
Egan-Sud	540	162.31	8.38	-	171	301	317
Gracefield	2 247	1 444.75	7.3	-	1 452	643	646
Grand-Remous	1 137	328.39	31.31	-	360	289	317
Maniwaki	3 780	2 154.25	63.97	39.87	2 258	570	597
Messines	1 617	503.71	-	-	504	312	312
Montcerf-Lytton	670	293.2	-	-	293	438	437
Sainte-Thérèse	534	185.31	22.8	-	208	347	390
Kitigan Zibi	1 448	423.43	40.26	-	464	292	320
MRCVG	NA	NA	NA	19.35	19.35	NA	NA
Total	17 243	7 279.048	174.58	59.22	7 512.84	422	436

Tableau 14 - Déchets, données pour le calcul de la performance territoriale 2016

	Co	ollectes privées e	et apport volon	taire	Statistiques : kg/person	
Municipalité	ICI	Résidus d'écocentre (citoyens)	CRD	Total « Territorial » (Municipal + ICI + CRD + citoyens)	performance territoriale sans CRD	performance territoriale avec CRD
Aumond	-	0.01	28.19	242.2	289.59	327.74
Blue Sea	3.23	2.14	58.89	379.26	502.94	595.38
Bois-Franc	91.21	0.17	171.88	374.26	449.73	831.69
Bouchette	1.32	2.79	37.71	357.82	408.83	456.99
Cayamant	15.88	-	8.20	329.08	372.68	382.21
Déléage	11.35	7.67	80.68	622.70	301.12	345.94
Egan-Sud	8.44	0.94	59.62	240.00	334.04	444.44
Gracefield	14.59	1.87	214.88	1 683.34	653.52	749.15
Grand-Remous	266.53	0.20	74.28	701.01	551.21	616.54
Maniwaki	107.20	26.95	525.72	2 917.87	632.84	771.92
Messines	1.86	2.1	100.26	608.22	314.14	376.14
Montcerf-Lytton	7.05	1.25	23.16	324.46	449.70	484.27
Sainte-Thérèse	22.64	0.56	36.49	267.69	432.96	501.29
Kitigan Zibi	-	1.18	87.52	552.70	321.26	381.70
Sous total membres	551.31	47.83	1 507.48	9 600.61	469.36	556.78
Kazabazua	3.02	0.22	13.89	33.46	N/A	N/A
Lac Sainte-Marie	-	0.11	7.16	7.27	N/A	N/A
Low	-	-	2.18	2.18	N/A	N/A
Extérieur	10.6	-	7.14	17.74	N/A	N/A
Indéterminé	-	0.15	0.38	0.53	N/A	N/A
Grand Total	564.93	48.31	1 538.23	9 664.81	N/A	N/A

Tableau 15 - Déchets, nombre de visites 2016

Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	2	2	2	2	4	5	4	Aout 5	ΣΕΡΙ 2	3	3	2	3
Blue Sea	2	3	2	3	6	4	4	6	4	2	2	2	4
Bois-Franc	2	2	2	2	5	4	4	6	4	2	3	2	3
Bouchette	7	4	6	5	13	11	8	13	5	6	4	5	8
Cayamant	4	2	2	3	5	4	4	7	4	2	2	4	4
Déléage	4	4	5	7	8	10	5	6	5	7	5	5	7
Egan-Sud	4	4	5	4	6	5	4	4	5	4	4	5	į
Gracefield	12	13	16	19	26	21	19	23	18	18	14	13	2:
Grand Remous	3	4	3	5	5	7	5	5	4	6	2	3	į
Maniwaki	25	28	28	26	43	52	28	28	29	28	28	28	37
Messines	4	5	6	8	12	9	10	9	9	8	5	4	
Montcerf-Lytton	2	2	2	2	7	7	6	10	5	5	5	3	
Sainte-Thérèse	2	2	2	2	4	14	4	5	2	10	3	2	
Kitigan Zibi	4	7	6	4	25	8	7	5	4	4	6	6	
MRC VG	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	
Total	77	82	87	92	169	161	112	132	100	105	88	84	1 28

		Fév	Mars	Avril	Mai			Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Citoyens	7	7	11	22	14	25	20	32	22	17	10	14	201
Entreprises	8	5	19	25	29	36	25	27	23	26	19	14	256
Total	15	12	30	47	43	61	45	59	45	43	29	28	457
Total Final	92	94	117	139	212	222	157	191	145	148	117	112	1 746

Tableau 16 - Déchets, données mensuelles complètes 2016

Déchets résidentiels															
Municipalités		Fév	Mars	Avril	Mai			Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Population	kg/pers/an
Aumond	12.22	9.19	11.07	12.79	26.57	19.82	23.25	30.2	15.97	18.97	22.88	11.33	214.26	739	289.93
Blue Sea	14.24	17.34	14.36	20.15	33.92	30.79	39.26	49.24	35.79	24.31	19.25	16.37	315.02	637	494.54
Bois-Franc	8.09	6.86	7.61	8.91	15.4	8.15	8.91	12.51	9.39	6.51	11.99	7.03	111.36	450	247.47
Bouchette	15.78	14.09	16.92	18.28	38.59	36.39	35.22	48.75	27.49	27.07	22.02	15.26	315.86	783	403.39
Cayamant	21.61	14.68	17.08	24.57	33.26	23.61	31.74	49.81	28.18	24.32	18.74	17	304.6	861	353.77
Déléage	32.44	29.5	33.02	37.66	46.86	75.96	45.05	58.74	44.39	43.5	39.29	36.19	522.6	1 800	290.33
Egan-Sud	10.32	10.54	15.44	12.02	14.45	15.91	11.89	12.88	17.26	14.78	13.97	12.85	162.31	540	300.57
Gracefield	73.75	78.19	98.7	89.79	159.02	139.1	156.94	204.01	141.45	117.95	99.67	86.18	1 444.75	2 247	642.97
Grand-Remous	19.29	26.23	25.86	26.58	35.35	27.21	30.51	40.94	28.11	26.6	21	20.71	328.39	1 137	288.82
Maniwaki	154.1	164.49	173.56	170.34	206.19	193.39	168.94	184.29	188.3	199.11	173.91	177.63	2 154.25	3 780	569.91
Messines	27.44	29.71	28.53	34.63	58.92	52.73	51.61	60.92	50.98	42.22	36.49	29.53	503.71	1 617	311.51
Montcerf-Lytton	13.05	10.93	11.9	13.17	40.65	33.36	34.36	54.8	29.06	24.78	15.19	11.95	293.2	670	437.61
Sainte-Thérèse	10.43	7	8.91	9.91	22.4	18.21	23.61	33.58	14.92	14.15	15.4	6.79	185.31	534	347.02
Kitigan Zibi	29.64	26.35	34.28	32.55	52.44	44.04	33	41.03	32.56	31.42	38.23	27.89	423.43	1448	292.42
TOTAL	442.4	445.1	497.24	511.35	784.02	718.67	694.29	881.7	663.85	615.69	548.03	476.71	7 279.05	17 243	422.15

Tonnage de déchets	ICI												
Municipalités		Fév	Mars	Avril	Mai			Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Blue Sea	-	-	-	-	-	-	0.63	-	2.29	0.31	-	-	3.23
Bois-Franc	6.91	7.61	7.91	6.48	10.31	7.57	-	7.58	14.71	8.09	5.98	8.06	91.21
Bouchette	-	-	0.58	0.04	0.04	0.03	-	0.32	-	-	-	0.31	1.32
Cayamant	-	-	3.23	0.82	-	4.04	4.24	-	-	-	-	3.55	15.88
Déléage	-	-	-	2.18	4.13	0.8	1.19	0.92	-	2.13	-	-	11.35
Egan-Sud	0.2	-	1.1	-	-	1.7	-	-	0.75	-	4.69	-	8.44
Gracefield	-	-	-	5.07	-	2.8	2.27	1.41	2.5	0.34	0.21	-	14.6
Grand-Remous	-	-	1.62	0.39	34.36	45.68	51.37	77.05	38.66	14.78	2.62	-	266.53
Maniwaki	4.64	0.56	11.54	22.6	11.36	6.56	11.97	6.09	6.16	9.29	14.26	1.6	106.63
Messines	-	-	-	0.62	0.49	0.4	0.13	-	0.57	0.22	-	-	2.43
Montcerf-Lytton	-	-	-	-	0.77	0.8	-	-	1.43	3.97	-	0.08	7.05
Sainte-Thérèse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	22.64	-	-	22.64
Kitigan Zibi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Sous-total	11.75	8.17	25.98	38.2	61.46	70.38	71.8	93.37	67.07	61.77	27.76	13.6	551.31
Kazabazua	-	-	-	-	-	1.76		1.26	-		-	-	3.02
Gatineau	-	-	-	-	2.12	-	8.48	-	-	-	-	-	10.6
TOTAL	11.75	8.17	25.98	38.2	63.58	72.14	80.28	94.63	67.07	61.77	27.76	13.6	564.93

Tonnage CRD													
Municipalités		Fév	Mars		Mai			Août	Sept	Oct		Déc	Total
Aumond	0.2	0.24	0.22	0.73	1.58	0.61	0.09	10.62	4.39	6.98	1.78	0.75	28.19
Blue Sea	0.44	0.85	-	2.63	0.82	3.41	16.59	8.22	3.43	14.39	8.07	0.04	58.89
Bois-Franc	3.07	-	4.5	1.43	16.53	21.37	0.2	3.22	112.15	2.86	1.06	5.49	171.88
Bouchette	0.3	0.54	0.17	5.25	9.74	3.54	7.2	5.27	0.58	3.98	0.95	0.19	37.71
Cayamant	-	-	3.08	-	-	1.41	-	-	-	-	2.37	1.34	8.2
Déléage	2.89	3.87	3.49	2.61	5.75	11.55	2.11	12.23	20.87	5.7	7.64	1.97	80.68
Egan-Sud	-	0.19	2.61	2.77	12.11	3.11	10.23	1.01	10.85	2.68	9.83	4.23	59.62
Gracefield	4.3	1.09	2.04	16.92	17.41	12.06	27.4	18.43	17.46	74.85	9.43	13.49	214.88
Grand-Remous	28.25	0.09	-	1.16	10.27	1.67	2.95	4.4	1.33	6.13	9.36	8.67	74.28
Maniwaki	19.76	15.53	28.11	34.72	54.7	99.86	44.13	32.62	58.23	57.38	54.49	26.19	525.72
Messines	1.55	2.34	2.98	6.21	23.97	6.58	13.37	10.5	10.61	8.25	2.85	11.05	100.26
Montcerf-Lytton	-	-	0.34	0.77	4	7.4	-	1.199	2.31	5.14	1.98	0.02	23.159
Sainte-Thérèse	8.56	-	0.38	1.06	0.95	2.81	1.49	3.6	1.76	13.08	1.08	1.72	36.49
Kitigan Zibi	0.51	1.55	2.33	2.22	8.7	28.23	11.65	7.88	8.37	5.88	6.74	3.46	87.52
Sous-total	69.83	26.29	50.25	78.48	166.53	203.61	137.41	119.20	252.34	207.3	117.63	78.61	1 507.48
Kazabazua	0.2	0.14	-	3.55	-	3.3	3.97	1.1	1.63	-	-	-	13.89
Lac Sainte-Marie	-	-	0.14	-	-	-	-	-	-	2.04	-	-	2.18
Low	0.49	3.75	0.88	2.04	-	-	-	-	-	-	-	-	7.16
Extérieur MRC	-	-	-	-	5.49	-	1.65	-	-	-	-	-	7.14
Indéterminé	-	-	-	-	-	0.38	-	-	-	-	-	-	0.38
TOTAL	70.52	30.18	51.27	84.07	172.02	207.29	143.03	120.30	253.97	209.34	117.63	78.61	1 538.23

Tonnage gros objets													
Municipalités		Fév	Mars		Mai			Août	Sept	Oct		Déc	Total
Aumond	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Blue Sea	-	-	-	-	0.2	-	-	-	-	-	-	-	0.2
Bois-Franc	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Bouchette	-	-	-	-	0.36	-	-	-	-	-	-	-	0.36
Cayamant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Déléage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Egan-Sud	-	-	-	-	8.38	-	-	-	-	-	-	-	8.38
Gracefield	-	-	-	7.3	-	-	-	-	-	-	-	-	7.3
Grand-Remous	-	-	-	-	-	15.8	-	-	-	15.51	-	-	31.31
Maniwaki	-	-	-	-	16.28	47.69	-	-	-	-	-	-	63.97
Messines	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Montcerf-Lytton	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Sainte-Thérèse	-	-	-	-	-	13.09	-	-	-	9.71	-	-	22.8
Kitigan Zibi	-	-	-	-	38.31	1.43	0.52	-	-	-	-	-	40.26
TOTAL	0	0	0	7.3	63.53	78.01	0.52	0	0	25.22	0	0	174.58

Tonnage de déchets	citoyens												
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	-	-	-	-	0.01	-	-	-	-	-	-	-	0.01
Blue Sea	0.04	0.12	-	-	0.46	0.55	0.31	0.66	-	-	-	-	2.14
Bois-Franc	-	-	0.07	-	-	-	-	-	-	0.03	-	0.07	0.17
Bouchette	-	-	-	0.17	0.81	-	-	-	0.12	0.39	-	1.3	2.79
Cayamant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Déléage	0.73	-	0.34	2.64	0.25	0.07	0.66	0.52	0.02	1.47	0.74	0.23	7.67
Egan-Sud	-	0.06	0.29	0.06	0.05	-	-	0.02	0.11	0.35	-	-	0.94
Gracefield	-	-	-	-	-	0.01	0.29	1.44	-	-	-	0.13	1.87
Grand-Remous	-	-	-	-	-	-	-	0.2	-	-	-	-	0.2
Maniwaki	0.96	0.1	0.64	2.18	0.56	5.26	4.03	6.62	2.94	0.87	1.18	1.61	26.95
Messines	-	0.08	0.43	0.47	0.33	0.16	0.05	0.09	0.26	0.04	0.04	0.15	2.1
Montcerf-Lytton	-	-	0.3	-	-	0.14	-	0.06	-	-	-	0.75	1.25
Sainte-Thérèse	-	-	-	0.31	-	0.05	-	0.12	-	0.08	-	-	0.56
Kitigan Zibi	-	0.15	-	-	0.23	-	0.48	0.07	0.06	0.19	-	-	1.18
Sous-total	1.73	0.51	2.07	5.83	2.7	6.24	5.82	9.8	3.51	3.42	1.96	4.24	47.83
Kazabazua	-	-	-	-	-	0.02	-	-	-	-	0.2	-	0.22
Low	-	-	-	-	-	-	0.11	-	-	-	-	-	0.11
Indéterminé	-	-	-	-	-	0.15	-	-	-	-	-	-	0.15
TOTAL	1.73	0.51	2.07	5.83	2.7	6.41	5.93	9.8	3.51	3.42	2.16	4.24	48.31
Boues de station d'é	ouration m	unicipale											
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
MRCVG (Kaz)	-	-	-	-	-	9.19	-	-	10.16	-	-	-	19.35
Maniwaki	-	-	-	-	-	-	25.72	14.15	-	-	-	-	39.87
TOTAL	0	0	0	0	0	9.19	25.72	14.15	10.16	0	0	0	59.22
Grand total	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Déchets	526.40	483.96	576.56	646.75	1 085.85	1 091.71	949.77	1 120.58	998.56	915.44	695.58	573.16	9 664.32

Tableau 17 - Matières recyclables récupérées en 2016

Tonnage de matières recyclable reçues	S														
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total	Pop. Officielle	kg/pers/an
Aumond	5.11	3.76	4.49	4.53	9.49	7.05	7.85	8.06	7.09	8.86	5.09	4.91	76.29	739	103.23
Blue Sea	6.03	4.95	8.65	7.25	10.6	10.19	14.2	14.16	13.99	7.83	6.39	6.98	111.22	637	174.60
Bois-Franc	2.22	2.42		3.39	1.75	2.86	2.03	1.5	3.12	1.58	1.65	3.32	25.84	450	57.42
Bouchette	4.31	3.44	3.67	4.15	4.73	5.65	6.69	7.43	5.3	4.69	4.72	6.41	61.19	783	78.15
Cayamant	7.36	9.18	7.23	5.48	13.2	4.34	16.11	8.51	9.15	11.21	6.76	5.2	103.73	861	120.48
Déléage	12.93	10.27	10.1	14.71	14.02	19.88	13.71	13.53	16.12	12.34	12.3	12.22	162.13	1800	90.07
Egan-Sud	6.49	7.44	5.45	7.18	7.32	6.35	5.8	8.65	6.74	6.28	4.55	7.29	79.54	540	147.30
Gracefield	22.11	19.3	24.01	25.76	24.46	43.95	36.51	34.95	32.79	25.75	23.55	34.07	347.21	2247	154.52
Grand Remous	8.94	10.81	8.77	10.11	10.4	10.93	11	17.93	10.07	9.29	7.11	8.91	124.27	1137	109.30
Maniwaki	50.17	43.38	55.99	60.9	57.11	52.26	54.14	50.14	57.77	50.3	57.17	55.17	644.5	3780	170.50
Messines	12.99	9.28	14.26	12.7	15.14	19.71	17.69	20.45	15.32	12.57	15.16	13.22	178.49	1617	110.38
Montcerf-Lytton	3.07	4.28	4.85	4.58	4.08	8.98	8.23	6.13	7.83	2.93	2.6	4.39	61.95	670	92.46
Sainte-Thérèse	5.37	3.47	8.4	4.92	5.69	7.76	8.67	14.44	7.79	5.78	4.54	3.95	80.78	534	151.27
Kitigan Zibi	5.13	4.03	7.87	3.72	10.85	5.5	10.85	5.47	9.84	4.93	9.38	4.45	82.02	1448	56.64
Total	152.23	136.01	163.74	169.38	188.84	205.41	213.48	211.35	202.92	164.34	160.97	170.49	2 139.16	17 243	124.06

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Citoyens	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Entreprises	-	-	1.82	-	-	2.82	1.3	4.53	0.72	-	-	-	11.19
Total	0	0	1.82	0	0	2.82	1.3	4.53	0.72	0	0	0	11.19
Grand total	152.23	136.01	165.56	169.38	188.84	208.23	214.78	215.88	203.64	164.34	160.97	170.49	2 150.35

Grand total

Tableau 18 - Matières recyclables, nombre de visites 2016

Nombre de visites - m	atières recycl	ables											
Municipalités	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Aumond	2	2	2	2	3	2	2	3	2	3	2	2	27
Blue Sea	2	2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	26
Bois-Franc	1	2	-	2	1	2	2	1	2	1	1	2	17
Bouchette	3	2	2	2	3	3	4	5	3	2	2	4	35
Cayamant	2	3	2	2	3	1	4	4	2	3	2	2	30
Déléage	3	2	2	3	2	6	2	3	4	2	2	2	33
Egan-Sud	2	3	2	2	2	2	3	3	2	3	2	2	28
Gracefield	6	6	7	6	7	10	8	8	9	8	7	11	93
Grand Remous	2	3	2	2	2	2	2	3	2	2	2	2	26
Maniwaki	11	10	11	11	11	11	12	10	9	9	12	10	127
Messines	4	4	5	4	4	5	4	5	4	4	5	4	52
Montcerf-Lytton	1	2	2	2	1	3	2	2	2	1	1	2	21
Sainte-Thérèse	4	4	4	2	3	3	4	5	4	2	2	2	39
Kitigan Zibi	1	1	2	1	2	1	2	1	2	1	2	1	17
Total	44	46	46	43	46	53	53	55	50	43	44	48	571

	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Citoyens	-	_	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Entreprises	-	-	1	-	-	3	2	3	1	-	-	-	10
Total	0	0	1	0	0	3	2	3	1	0	0	0	10
Total Final	44	46	47	43	46	56	55	58	51	43	44	48	581

Annexe 2 - Photos

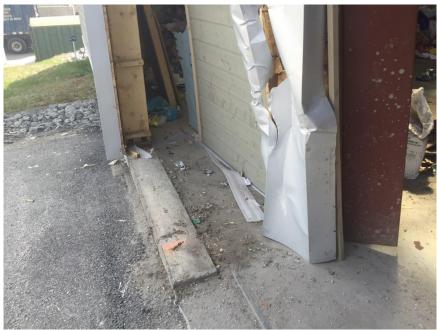


Photo 1 – Bris du mur du centre de transfert



Photo 2 - Bris de la dalle de béton







Photos 3 – Ouvrage de captation des eaux de ruissellement (en construction)